



*PROSIMAR : suite notre lettre du 23 avril 2018*

3°) Comme rappelé ci-dessus, vous avez exprimé à différentes reprises le souci d'associer les élus, les habitants et les professionnels à la poursuite de vos travaux de rédaction du futur PLUi. Nous serions heureux de saisir cette opportunité pour réfléchir avec vous sur la meilleure manière de préserver les identités littorale et balnéaire de Pornichet et de Sainte Marguerite en particulier.

Permettez-nous de nous référer notamment à votre lettre n°2 de septembre 2017, avant dernière et dernière page, intitulées respectivement « *Le défi de l'équilibre et de la solidarité* » et « *La démarche se poursuit* » et consacrées à l'habitat au bord de mer et à la concertation.

Nous sommes à votre entière disposition pour définir avec vous, au profit de PROSIMAR, mais aussi de toute autre association poursuivant le même objet de défense du site et de l'environnement de telle ou telle commune ou partie de commune de l'agglomération, les modalités de notre participation. Vous savez que nous avons une longue expérience puisque notre création date de 1930...

Nous vous remercions à l'avance pour votre réponse.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Vice-Président, nos respectueuses salutations.

**Bernard MARGUET**

Délégué au suivi PLUi

**Alain DORÉ**

Président

PJ : Dispositions statutaires